



## Refus aux dvh en aout mais temporairement !

Par **nath**, le **15/07/2010** à **17:58**

Bonjour,

je viens d'obtenir le jugement indiquant que j'aurai la garde de mon fils de 13 ans en juillet et mon mari en aout.

il vient de me faire savoir qu'il ne s'en occuperait pas en aout ( pas de moyens de l'accueillir ni la capacité financière pour le nourrir ).

donc je vais m'occuper de mon fils en aout en totalité.

PAR CONTRE, il me précise qu'il entend temporairement ( quelques heures dans le mois ) le récupérer un peu en journées et m'oblige si j'accepte à **signer une décharge de responsabilité si je lui laisse mon fils**. si j'avais la garde en juillet, je ne me serai pas posé la question, s'il est sous ma responsabilité je fais comme je l'entend.

mais compte tenu que la garde à l'origine lui a été attribuée **par la juge** pour le mois d'aout, j'ai peur de lui laisser quelques heures par-ci par-là pour l'équilibre de mon fils et que cela puisse se retourner contre moi si je vais contre la décision de l'ordonnance.

je précise qu'il a été demandé une enquête sociale.

je ne veux prendre aucun risque qui pourrait compromettre la garde de mon fils.

enfin, s'il pouvait le voir quelques heures durant le mois d'aout, est ce que je peux refuser de le recevoir à mon domicile s'il en fait la demande?

merci pour votre aide